



Dossier de presse

Budget 2014

Une Ville qui continue d'investir pour ses citoyens

Yvan Mayeur, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles

Philippe Close, Echevin des Finances

Alain Courtois, Premier Echevin (retenu et remplacé par Marion Lemesre, Echevine des Affaires économiques)

La majorité PS/Spa /MR/Open VLD en place à la Ville de Bruxelles présente son budget 2014. Un budget en équilibre, qui a demandé un arbitrage sévère. Il présente néanmoins des choix d'investissements ambitieux, pour le développement de la Ville et de ses infrastructures publiques.

La dynamique au projet politique de la Ville, entamée depuis plus d'une année est centrée sur son développement économique et social.

De plus, la Ville de Bruxelles a la chance de bénéficier d'un riche patrimoine foncier, qui lui permet de garder une capacité d'emprunt importante et donc de maintenir l'ambition pour des projet innovants qui permettent à la Ville d'évoluer avec son temps, et d'offrir aux citoyens des infrastructures publiques de qualité.

La Ville de Bruxelles, présente néanmoins un budget qui se veut avant tout responsable, dans un contexte économique difficile.

« Le budget doit être le reflet de la bonne gestion » a commenté le Bourgmestre Yvan Mayeur. *« Il est le reflet de nos choix politiques sérieux et engagés ».*

Le budget 2014 avance également des choix d'investissements pour l'ensemble de la législature. La Ville de Bruxelles possède donc dès à présent un véritable cadre budgétaire de législature qui traduit ses orientations politiques jusqu'en 2018.

LES GRANDS AXES DU BUDGET 2014

Le budget 2014 démontre la volonté de la Ville de Bruxelles de poursuivre ses objectifs en maintenant l'emploi public, en améliorant le niveau des services proposés aux citoyens, en investissant dans l'économie locale et en maintenant, une fois de plus, les finances publiques à l'équilibre.

Le budget de la Ville continue donc **d'investir prioritairement dans le développement et la rénovation d'infrastructures collectives** telles que les crèches, les écoles, les salles communautaires et sportives ainsi que dans le développement de services aux citoyens, via les services de propreté, l'entretien des espaces publics ou encore le déploiement des services décentralisés...

Par exemple, deux crèches ouvriront en 2014, représentant 140 places supplémentaires pour l'accueil à la petite enfance.

« La Ville de Bruxelles a su garder une importante capacité d'investissement que nous mettons à profit pour faire face aux défis démographiques. La Ville de Bruxelles considère sa capacité d'investissement comme une opportunité qui permet également une solidarité envers les autres communes dont les habitants profitent des infrastructures » a commenté Philippe Close, Echevin en charge des Finances.

La Ville de Bruxelles présente un budget 2014 dont la situation est à l'équilibre. Le maintien du **taux de l'additionnel à l'impôt sur les personnes physiques** permet de préserver **un montant parmi les plus faibles de la Région de Bruxelles-Capitale**. Le Collège s'est en effet engagé, une fois de plus, à verrouiller à 6% le montant de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, soit l'un des taux les plus bas de la Région.

La Ville de Bruxelles a réalisé un travail sérieux qui permet de présenter un **budget responsable, qui ces dernières années s'est aussi reflété dans les comptes en boni**.

« En temps de crise, notre budget doit être à la fois responsable et réfléchi afin de garantir le meilleur service aux citoyens. La préparation du budget a été, plus que jamais, un travail de longue haleine nécessitant des arbitrages et des choix politiques. Plus que jamais, les équipes des Finances ont fait preuve de créativité, pour permettre à la Ville de maintenir son fonctionnement et de continuer à investir pour les Bruxellois » a encore expliqué le Bourgmestre.

« Particulièrement dans la conjoncture actuelle, il faut oser le pari du développement économique, créateur d'emplois et de bien-être. Celui-ci doit s'intégrer dans une réflexion générale de revitalisation urbaine, en particulier de son centre. Le développement des structures d'aides aux indépendants et candidats indépendants, un futur guichet unique pour entrepreneurs, la dynamisation des noyaux commerciaux, le "screening" de tous les demandeurs d'emploi de la Ville de Bruxelles et leur mise en contact utile avec les centres de formations adéquates, les stages en entreprise ou les offres d'emploi sont autant d'actions entamées et qui seront développées en partenariat étroit avec l'Instruction publique, le CPAS et la Région » a analysé Marion Lemesre, Echevine des Affaires économiques.

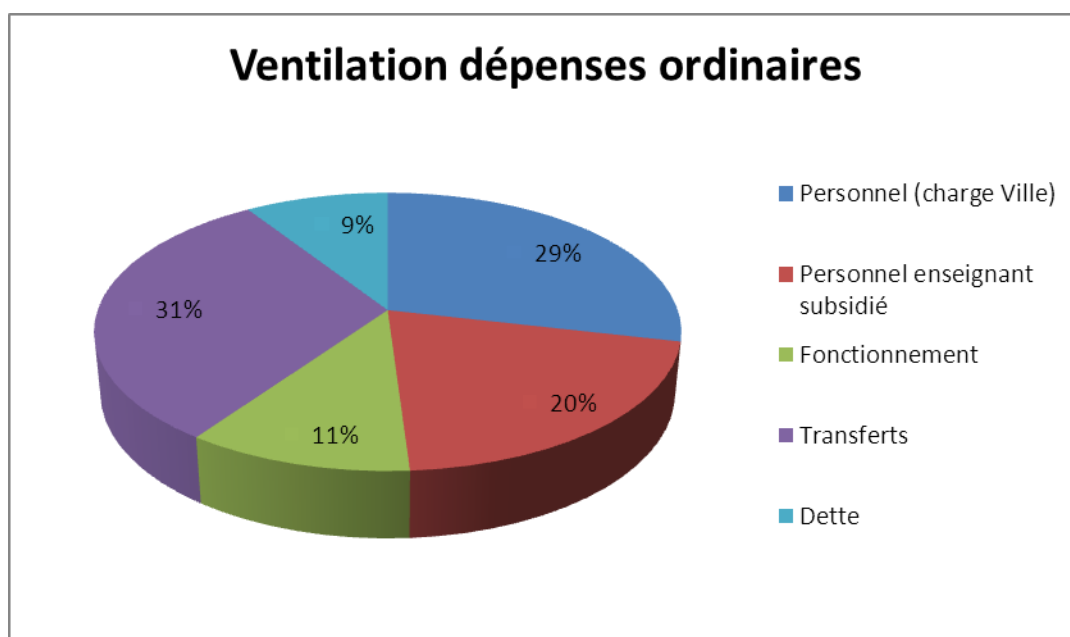
A - BUDGET ORDINAIRE

Recettes : 728.181.554,19 €

Dépenses : 728.140.364,06 €

Boni : 41.190,13 €

Les dépenses



Les dépenses budgétées en 2014 augmentent de 2.85% par rapport à 2013.

Divers arbitrages budgétaires ont dû être opérés au niveau de toutes les catégories de dépenses afin d'aboutir à ce résultat, et surtout afin de conserver l'emploi, ce qui constitue un objectif primordial pour le Collège.

« En cette période de crise, le secteur public a plus que jamais un rôle à jouer pour préserver l'emploi. La Ville de Bruxelles est, avec ses quelque 7.350 employés, en ce compris le personnel enseignant de la Ville (mais en dehors du personnel de police, du CPAS, des ASBL communales ...), l'un des plus importants fournisseurs d'emploi en Région bruxelloise » a tenu à rappeler Philippe Close, également Echevin en charge du Personnel.

Les **dépenses de personnel** représentent toujours près de la moitié des dépenses totales, soit 355.905.936,92€, dont 207 millions de personnel hors enseignant subventionné, soit 28.5% des dépenses. Elles augmentent de 2.21% par rapport à 2013.

Cette augmentation s'explique notamment par une prévision d'indexation des salaires au 1/8/2014

et par l'engagement de personnel supplémentaire pour deux nouvelles crèches situées rue Bruyn et rue Locquenghien qui ouvriront dans le courant du deuxième trimestre 2014. Pour l'ouverture de ces deux crèches, 20 nouvelles puéricultrices seront engagées.

L'enseignement reste également une priorité pour la Ville, comptant pour 30% des dépenses ordinaires, soit 221.715.085,71€ (enseignants, employés dans les écoles mais aussi achat du matériel scolaire, par exemple).

Le « **boom** » **des pensions** représente un véritable défi financier pour les communes. La réforme ONSS-Apl prévoit en effet une prime de responsabilisation pour les pensions des agents statutaires, qui pèse lourd dans les budgets. Un montant identique à celui de 2013 a été prévu, soit près de 3 millions d'euros.

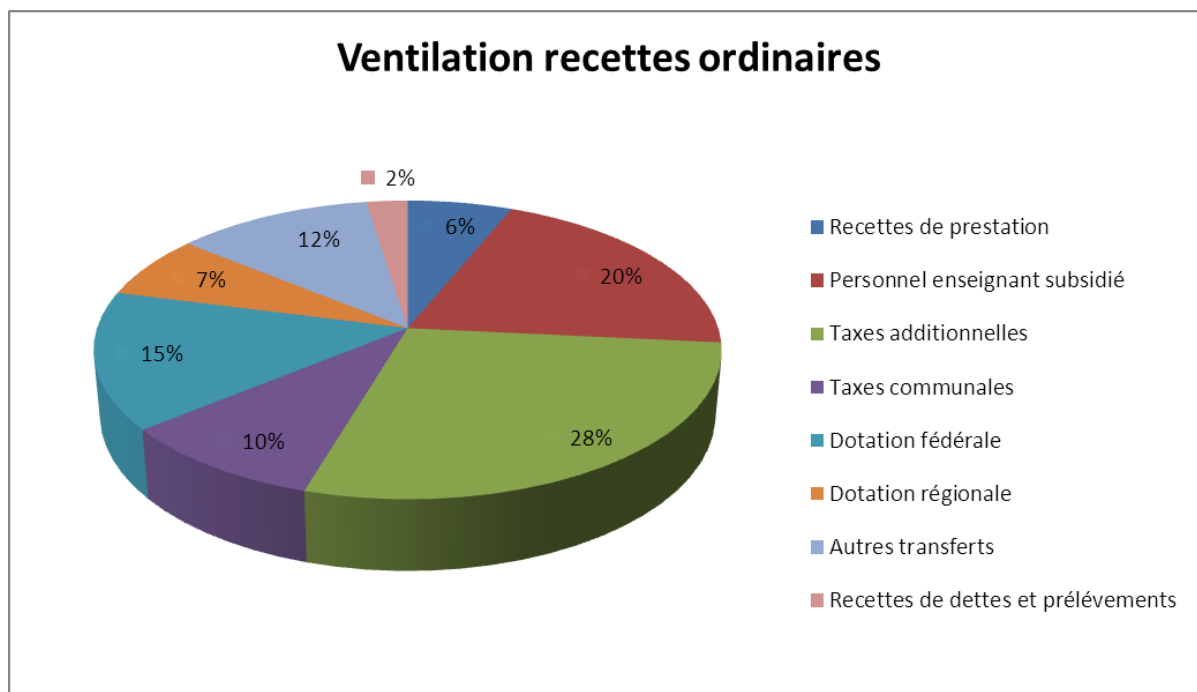
Un effort réel a été consenti pour comprimer au maximum les **frais de fonctionnement**. Ils augmentent néanmoins de 2.85% mais conservent une part faible dans la masse totale, 10.77%.

Certaines dépenses, pour la majorité des dépenses obligatoires, ont en effet augmenté telles que les assurances, les frais liés aux élections, les contrats d'entretien des horodateurs, ...

Les **dépenses de transfert** représentent 30% des dépenses totales, soit 216.417.917,47€ dont près de la moitié est consacrée à la dotation à la Zone de Police Bruxelles-Capitale Ixelles (110.6 millions) et près du quart en dotation au CPAS (60.5 millions).

RUBRIQUES	BUDGET 2013 APRES MODIFICATIONS BUDGETAIRES	%	BUDGET 2014	%
Personnel	348.666.138,37	49,25%	355.905.936,92	48,88%
<i>Personnel dont le personnel enseignant subventionné</i>	145.350.000,00	20,53%	148.095.000,00	20,34%
<i>Personnel hormis personnel enseignant</i>	203.316.138,37	28,72%	207.810.936,92	28,54%
Frais de fonctionnement	76.298.005,10	10,78%	78.454.443,56	10,77%
Transferts	216.417.917,47	30,57%	225.757.135,34	31,00%
<i>dont pour la Zone de Police</i>	106.743.873,98	15,08%	110.600.000,00	15,19%
<i>dont pour le Cpas (dotation, intervention dans les augm bar. et pensions hôpitaux)</i>	63.869.819,93	9,02%	65.414.000,00	8,98%
<i>dont pour les fabriques d'églises</i>	190.000,00	0,03%	190.000,00	0,03%
Dettes	66.514.412,52	9,40%	66.722.848,24	9,16%
Prélèvements	0,00	0,00%	1.300.000,00	0,18%
Total	707.896.473,46	100,00%	728.140.364,06	100,00%

Les Recettes



RUBRIQUES	BUDGET 2013 APRES MODIFICATIONS BUDGETAIRES	%	BUDGET 2014	%
Total des Recettes de Prestations	45.899.280,10	6,48%	45.158.125,00	6,20%
<i>dont pour la redevance voirie</i>	9.650.308,00	1,36%	9.440.000,00	1,30%
<i>dont pour les horodateurs</i>	17.050.000,00	2,41%	17.050.000,00	2,34%
<i>dont pour les autres recettes de prestations</i>	19.198.972,10	2,71%	18.668.125,00	2,56%
Total des recettes de Transferts	645.580.377,74	91,17%	665.191.685,90	91,35%
<i>dont le personnel enseignant subventionné</i>	145.350.000,00	20,53%	148.095.000,00	20,34%
<i>dont pour les taxes additionnelles</i>	194.814.034,04	27,51%	204.478.548,59	28,08%
<i>dont pour les taxes communales</i>	65.685.937,13	9,28%	69.064.420,00	9,48%
<i>dont pour la dotation fédérale</i>	106.742.790,00	15,07%	108.600.000,00	14,91%
<i>dont pour les dotations générales régionales</i>	49.018.984,07	6,92%	50.011.135,77	6,87%
<i>dont pour les autres recettes de transferts</i>	83.968.632,50	11,86%	84.942.581,54	11,67%
Total de recettes de Dette	15.610.496,16	2,20%	16.834.082,30	2,31%
<i>dont pour les dividendes gaz - électricité</i>	14.418.973,50	2,04%	14.418.973,50	1,98%
<i>dont pour les autres recettes de dette</i>	1.191.522,66	0,17%	2.415.108,80	0,33%
Total des recettes de Prélèvements	997.660,99	0,14%	997.660,99	0,14%
Total	708.087.814,99	100,00%	728.181.554,19	100,00%

Les recettes courantes connaissent une augmentation d'environ 2,84 % par rapport au budget modifié 2013.

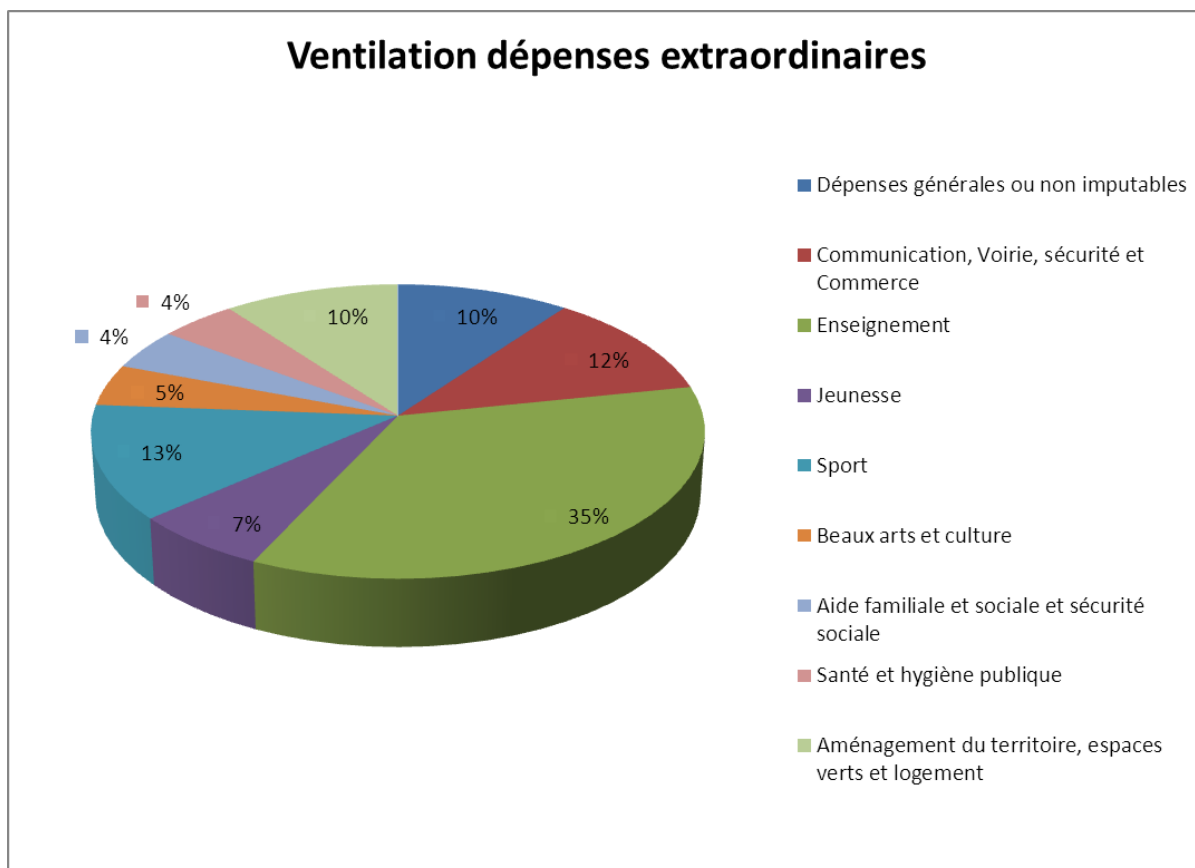
Les recettes fiscales constituent la principale source de financement de la Ville, soit un montant de 277.137,97 €, ce qui représente ± 39 % des recettes totales.

Environ 75 % des recettes fiscales proviennent de trois taxes additionnelles (PRI, IPP et circulation) et 25 % des recettes fiscales proviennent des taxes communales.

« Il y a eu une réelle volonté politique de ne pas toucher aux taux des taxes en vigueur à la Ville, et ce afin d'éviter de grever les budgets des ménages bruxellois en période de crise » a encore commenté l'Echevin des Finances.

La Ville continue de maintenir son niveau bas d'additionnel à l'IPP, soit à 6% et cela pour encourager les travailleurs à rester à Bruxelles.

B - BUDGET EXTRAORDINAIRE



Au budget 2014, les dépenses du service extraordinaire sont inscrites pour un montant total de 116.911.297,15 €

« Le niveau des investissements reste ambitieux en 2014, dans la mesure où la Ville affirme son soutien au dynamisme économique dans une période où cela est plus que jamais nécessaire. Lorsque l'on considère que près de 50% des investissements publics se font au niveau local, la Ville est bien consciente de son rôle primordial » commente Philippe Close.

Le budget d'investissements 2014 prévoit entre autres :

- **plus de 45 millions d'euros d'investissements dans des écoles et des crèches en construction, rénovation et réaménagements, dont :**
 - o la construction **d'une nouvelle école maternelle et fondamentale** avenue Croix du Feu, permettant l'accueil et la scolarisation de quelque 900 enfants supplémentaires
 - o la création d'une nouvelle école fondamentale néerlandophone dans le centre Ville, (qui doit être en partie subsidiée par la Communauté Flamande)

- o une extension de l'école fondamentale Hélicoptère, augmentant la capacité pour 110 élèves
 - o la construction d'un bâtiment destiné à accueillir le centre de technologie avancée de l'Institut des Arts et Métiers (pour environ un million d'euros)
 - o des travaux de maintenance dans des écoles de divers niveaux d'enseignement, pour environ 11 millions d'euros (ex. réfection et isolation des toitures des écoles Tivoli, de l'Arba-Esa, de l'Institut Diderot, et Robert Catteau ; aménagements à l'école Jardin aux Fleurs)
 - o la construction d'une nouvelle crèche dans le quartier Masui-Reine (dans le cadre du contrat de quartier)
 - o divers aménagements de l'espace public, tels que l'asphaltage, aménagements des trottoirs et des rues ainsi que des aménagements pour la sécurité des piétons et des installations de pistes cyclables pour un montant de 6,5 millions d'euros.
 - o une étude pour le réaménagement de la Place du Grand Sablon est également prévue pour un montant de 300.000 euros
 - o le réaménagement du chemin vert qui permettra l'accessibilité du centre sportif de Neder-Over-Heembeek.
- **Plus de 22 millions d'investissements dans les infrastructures sportives et culturelles, qui concernent :**
- o La rénovation du centre sportif de Neder-Over-Heembeek a été considérée comme une priorité pour le collège, qui a décidé d'investir plus de 13 millions d'euros afin de doter le centre d'une nouvelle salle de sport, de tribunes, de vestiaires, etc.
 - o La mise en conformité aux normes de sécurité du Stade Roi Baudouin, qui, outre le projet de construction d'un nouveau stade restera accessible au public pour divers grands événements sportifs jusqu'en 2020
 - o Des aménagements aux différentes piscines de la Ville de Bruxelles (bains de Neder-over-Heembeek, de Laeken et du Centre) pour un total de plus d'un million d'euros, tels que par exemple, des réfections de toitures et divers aménagements intérieurs.
- **Un million d'euros pour les « grands projets » au sein du département urbanisme.**
La cellule sera chargée de piloter entre autres, le réaménagement des boulevards du centre. . Les résultats relatifs à l'étude sur le plan de circulation sont attendus en mars 2014.

Suite à la restructuration d'Atrium en agence régionale du commerce, il apparaît crucial de créer une structure de proximité qui soit exclusivement à l'écoute des commerçants de la Ville de Bruxelles. A cet effet, la Ville de Bruxelles prévoit entre autres de décerner un label de qualité tous les deux ans (25.000 euros), d'octroyer une aide au commerce de proximité (50.000 euros) et une prime d'embellissement des façades commerciales (100.000 euros) et de renforcer les illuminations de fin d'années afin de redynamiser les noyaux commerciaux (150.000 euros).

2014 verra naître également le schéma de développement commercial et l'observatoire web du commerce qui constitue des outils de valeur ajoutée pour les candidats commerçants et investisseurs (100.000 euros).

- **Un budget près de 15 millions d'euros sera consacré à divers projets d'amélioration des services publics et l'embellissement des infrastructures**

- o L'acquisition de matériel et des projets d'embellissement des espaces verts ; la rénovation de locaux pour l'amélioration des conditions de travail des ouvriers des espaces verts (1,8 millions d'euros)
- o L'achat de matériel, l'aménagement et rénovations de des locaux pour les services de proximité de la Propreté publique (près d'un millions d'euros)
- o Des investissements dans le cadre des Contrats de Quartier (près de 11 millions)
- o La restauration des galeries funéraires classées du cimetière de Laeken (400.000 euros)
- o Le placement de mobilier urbain tel qu'arceaux vélos, box à vélos, signalisation adaptée et l'achat de vélos pour les écoles (1.153.000 euros).
- o Etc.

De plus, un montant de 2 millions d'euros a été inscrit au budget pour l'isolation de toitures prioritaires, représentant 30% du coût de l'énergie pour la Ville, et ceci dans une optique de diminution de coûts et de rationalisation des dépenses énergétiques. Plus que jamais, la Ville s'inscrit donc dans une optique de développement durable.

Les recettes prévues en désinvestissements et en subsides et prêts octroyés par la Région et d'autres autorités sont de 31.926.106,35 €, ce qui porte la charge nette du budget extra à 84.985.190,80 €.

Les investissements communaux peuvent être financés de 3 façons :

- o par subsides en capital

o par fonds propres (utilisation des fonds de réserve, transfert de moyens du budget ordinaire vers le budget extra...)

o par emprunt.

Afin de financer les dépenses d'investissements inscrites au service extraordinaire (travaux, achats, maintenances ...), la Ville contracte des emprunts. Le remboursement de ces emprunts et les charges d'intérêts qui y sont liées constituent les principaux composants des dépenses liées à la dette.

La dette représente $\pm 9,16$ % des dépenses totales. Ces proportions restent constantes depuis plusieurs années.

	FONCTIONS	BUDGET 2013 APRES MODIFICATIONS BUDGETAIRES	%	PROJET DE BUDGET 2014	%
1	Dépenses générales, prélèvements et dépenses non-imputables	111.274.800,24	15,72%	112.802.960,15	15,49%
2	Fiscalité - Administration des Finances	7.614.889,82	1,08%	7.012.046,84	0,96%
3	Relations avec l'étranger	367.543,00	0,05%	393.064,00	0,05%
4	Ordre public et sécurité	118.542.845,77	16,75%	122.991.047,99	16,89%
5	Communication-Voirie	22.794.550,67	3,22%	24.139.965,81	3,32%
6	Industrie- commerce-tourisme	9.105.887,85	1,29%	10.813.122,29	1,49%
7	Enseignement	217.192.085,02	30,68%	221.715.085,71	30,45%
8	Jeunesse	7.330.467,56	1,04%	7.640.366,62	1,05%
9	Sports	13.717.305,22	1,94%	14.684.843,71	2,02%
10	Culture, Beaux-arts, Bibliothèques	29.801.529,59	4,21%	29.256.412,93	4,02%
11	Cultes	2.132.401,48	0,30%	1.926.896,83	0,26%
12	Aide sociale et familiale - Emploi	90.742.882,25	12,82%	93.824.415,42	12,89%
13	Santé publique et Hygiène publique	49.582.486,73	7,00%	52.018.791,97	7,14%
14	Aménagement du territoire, Espaces Verts et Logement	27.696.798,26	3,91%	28.921.343,79	3,97%
	Total	707.896.473,46	100,00%	728.140.364,06	100,00%

	FONCTIONS	BUDGET 2013 APRES MODIFICATIONS BUDGETAIRES	%	PROJET DE BUDGET 2014	%
1	Recettes générales, prélèvements et dépenses non-imputables	164.022.957,41	23,16%	166.279.560,17	22,83%
2	Fiscalité - Administration des Finances	284.140.875,19	40,13%	297.236.864,13	40,82%
3	Relations avec l'étranger	125.000,00	0,02%	125.000,00	0,02%
4	Ordre public et sécurité	10.950.064,72	1,55%	11.077.178,47	1,52%
5	Communication-Voirie	2.373.879,35	0,34%	2.425.537,00	0,33%
6	Industrie, commerce et classes moyennes	30.863.188,88	4,36%	30.590.337,50	4,20%
7	Enseignement	173.399.121,87	24,49%	175.222.400,00	24,06%
8	Jeunesse	801.319,56	0,11%	725.000,00	0,10%
9	Sports	1.732.622,20	0,24%	1.826.000,00	0,25%
10	Culture, Beaux-arts, Bibliothèques	3.171.126,48	0,45%	2.912.131,00	0,40%
11	Cultes	67.667,91	0,01%	57.269,98	0,01%
12	Action sociale et Emploi	17.141.046,64	2,42%	16.824.405,07	2,31%
13	Santé publique et Hygiène publique	17.605.791,58	2,49%	21.080.425,86	2,89%
14	Aménagement du territoire, Espaces Verts et Logement	1.693.153,20	0,24%	1.799.445,01	0,25%
	Total	708.087.814,99	100,00%	728.181.554,19	100,00%